

CE LUNDI, LA FOIRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY ANNONCE LA RENTRÉE

Lundi 24 août, le centre-ville d'Alès sera occupé par les nombreux stands des camelots pour cette foire traditionnelle qui annonce la fin de l'été et la rentrée prochaine. Compte tenu de la situation sanitaire et de l'arrêté en vigueur liés au Covid-19, le port du masque est bien entendu obligatoire sur l'espace public, dans tout le périmètre de la foire. Mais cela n'empêchera pas les bonnes affaires !

Circulation

Lundi 24 août, entre 6h et 22h, par décision municipale, vous ne pourrez ni circuler ni stationner avec votre véhicule dans le périmètre formé par les voies ou places suivantes :

- Rue Beauteville
- Rue d'Avéjan
- Boulevard Louis Blanc
- Place Henri Barbusse
- Rue Docteur Serres
- Rue Edgar Quinet (partie comprise entre la place Barbusse et la rue Florian exclue)
- Rue Michelet (partie comprise entre la place Barbusse et la rue Mistral exclue)
- Boulevard Louis Blanc (partie comprise entre les rues Allende et Albert 1^{er})
- Place de l'Hôtel de Ville
- Rue Taisson
- Rue Rollin
- Place Saint-Jean
- Rue Saint-Vincent

Stationnement

Les parcs de stationnement suivants seront accessibles aux conditions habituelles :

- Abbaye (entrée et sortie uniquement par le rue de la Meunière)
- Maréchale
- Gare routière

- Gardon
- Place des Martyrs-de-la-Résistance
- Centr'Alès

Bon plan : souvenez-vous, moins de 2 heures, le stationnement vous est offert dans les parkings souterrains de la Ville d'Alès.

Gestes “barrière”

Vivons une fin d'été et une rentrée en toute sécurité : pour vous protéger et protéger les autres, respectez les gestes “barrière”.

- Se laver régulièrement les mains
- Éternuer ou tousser dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Éviter de se toucher le visage
- Saluer sans se serrer la main
- Respecter une distanciation sociale
- Porter un masque, y compris dans la rue

Pour rappel : le port du masque est désormais obligatoire dans les rues du centre-ville d'Alès et donc dans le périmètre de la foire du 24 août.